

Prime de precarite dans le public

Par aigle noir, le 26/05/2012 à 10:39

Bonjour,

Je viens de terminer un contrat CDD d'un an à l'Université d'Orléans que je ne désire pas renouveler. J'y étais comptable. Ai je droit à la prime de précarité et si oui, vers quelle juridiction dois je me tourner en cas de refus de cet employeur de me payer la prime. Et pour finir serai je contraint de prendre un avocat. Merci.

Par pat76, le 26/05/2012 à 15:13

Bonjour

IL n'y pas de prime de précarité lorsque vous effectué un CDD dans la fonction publque, qu'elle soit d'Etat, Hospitalière ou Territoriale.

L'Etat ne s'oblige pas ce qu'il impose au privé...